
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à la désignation d'un opérateur chargé d'une
initiative d'éducation aux médias portant sur la visite
gratuite de journalistes professionnels au sein des
établissements scolaires. - Extrait**

A.Gt 12-12-2018

M.B. 24-01-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2018, l'Association des Journalistes Professionnels, rue de la Senne 21, à 1000 Bruxelles est désignée en qualité d'opérateur chargé d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la visite gratuite de journalistes professionnels au sein des établissements scolaires.

L'Association des Journalistes Professionnels, rue de la Senne 21, à 1000 Bruxelles, est désignée pour une période de cinq ans et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.